

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
du 20 JUIN 2024**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 06 juin 2024, s'est réuni le 20 juin 2024 à 18h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaients présents (10 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

Ont donné pouvoir (0 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

Etaients absents :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes :

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : DUBOS Carine, IZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 07 voix

30 Outils transversaux
300 CHARTRE ET PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA
300.2024.001 Révision de la charte du Parc : choix des entreprises pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Organisation de l'appel d'offres

Pour demander le renouvellement 2028 » 2043 par l'Etat du classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à l'issue de la révision de sa charte, le Comité syndical a délibéré le 12 décembre 2023, afin en particulier :

- > de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes compétente en la matière
- > de proposer de conduire la révision de charte et d'autoriser le président à adresser la demande de financement (200 000 euros) prévu par la Région pour mener ce type d'opération d'envergure
- > d'envisager le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (démarche habituelle et importante dans le cadre des révisions de chartes de parcs naturels régionaux).

Par délibération de son assemblée plénière le 21 mars 2024, la Région Auvergne Rhône-Alpes a prescrit la révision de la charte du Parc, a confié la conduite de la procédure au Syndicat mixte du Parc et attribué le financement requis.

Sur ces bases, après relance pour cause de dépassement de budget et réalisation de légères adaptations en conséquence du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), un nouvel appel d'offres a été lancé du 15 avril au 15 mai 2024 (12h00).

Il était organisé comme suit.

- > **Nature de la prestation** : assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la préparation du projet de charte 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (détails : cf. ci-dessous)
- > **Allotissement** : 6 lots attribués séparément (détails : cf. ci-dessous)
- > **Procédure de passation** : procédure adaptée ouverte (cf. article R 2123 du code de la commande publique 2019 - CCP 2019)
- > **Calendrier** : exécution à compter de début juillet 2024, durée prévisionnelle globale de 32 mois, délais d'exécution de chaque lot : cf. CCTP
- > **Tranche(s) optionnelle(s) et variante (s)** : non exigée(s), mais possible(s) à l'initiative des candidats sous réserve de répondre au CCTP
- > **Estimation financière de l'opération** : budget total maximal alloué à l'ensemble du marché de 260 000 euros TTC, répartition indicative et non définitive entre les lots (détails : cf. ci-dessous)
- > **Publicité** : Centre France Communication / E-marchespublics.com + La Montagne 63
- > **Audition et négociation** : possibilité de négocier avec au moins 2 des offres les mieux notées par lot, sur tous les éléments de l'offre.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Prestations demandées			Lots	Enveloppes indicatives (TTC)	
Diagnostic, prospective du territoire : 1. Analyse de l'évolution territoriale 2013 » 28 2. AFOM, enjeux 2028 » 43 3. Projections > proposition scénarios 2028 » 43 4. Soumission COTECH COFIL 5. Propositions : objectifs > démarches > rôles 6. Elaboration plan Parc (lots 1 à 3)	Ateliers thématiques : association et consultation d'acteurs techniques et des institutionnels	<i>Thématiques concernées :</i>			
		<i>Paysages et aménagements</i>	Changement climatique	2	70 000 euros
		<i>Transition énergétique</i>		3	20 000 euros
		<i>Tourisme et loisirs de nature</i>		4	25 000 euros
		<i>Dynamiques socio-économiques/institutionnelles</i>		5	30 000 euros
		<i>Environnement et ressources naturelles</i>		1	75 000 euros
Evaluations	Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043			6	40 000 euros
	Evaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 Préparation dispositifs future charte 2028 » 2043 et suivi de l'évolution du territoire				
Ateliers territoriaux : association et consultation des élus locaux et socioprofessionnels					
Total					260 000 euros

> **Critères de notation des offres** notés dans le règlement de consultation :

Note de la qualité technique de l'offre , intégrant des sous-critères :	70 points	TOTAL 100 points
> méthodologie de travail : détaillée par étape + rétro-planning	40 points	
> composition de l'équipe projet et compétences des équipes mobilisées	10 points	
> expériences similaires ou comparables des prestataires	20 points	
Note sur le prix de l'offre	30 points	

La note globale d'une offre, servant ensuite au classement des candidats, est obtenue par l'addition de :

- > **la note relative à la valeur technique** de l'offre calculée en additionnant les points obtenus au niveau de chaque sous-critère (70 points maxi)
- > **la note sur le prix de l'offre** calculée ainsi : « note sur le prix = 30 x P mini / P offre »
 - 30 = note de 30 points maxi
 - P mini = prix de l'offre la moins-disante (hors offre confirmée anormalement basse)
 - P offre = montant total des prestations dans l'acte d'engagement (hors prestations supplémentaires éventuelles).

Déroulement de l'appel d'offres et analyse technique

19 offres au total ont été déposées de façon dématérialisée (0 hors délais) : cf. tableau ci-dessous.

Une audition des 2 meilleures offres notées a été réalisée par les services du Syndicat mixte du Parc (soit de 10 offres). Dans ce cadre, une négociation a été réalisée pour l'offre Acer Campestre du lot 1 et de BL Evolution du lot 3 (détails : cf. tableau ci-dessous).

L'analyse technique des offres a été réalisée au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de consultation. Il en ressort ce classement :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Lots	Soumissionnaires	Auditions	Note offre / 100			Classement par lot	
			prix / 30	technique / 70	totale / 100		
1	Acer Campestre	7 juin 2024 à 10h00 → Négociation pour modifier la répartition de quelques jours entre diagnostic et évaluation environnementale, sans impact sur le prix	26,17	69,00	95,17	1	
	SOBERCO environnement	variante	7 juin 2024 à 11h00	25,43	65,50	90,93	2
		offre de base	/	26,23	64,00	90,23	3
	BL Evolution	offre de base	/	30,00	47,00	77,00	4
		variante	/	26,62	48,00	74,62	5
Ectare	/	27,08	34,75	61,83	6		
2	Arthur Remy Urbanisme & Paysage	6 juin 2024 à 10h00	28,52	69,00	97,52	1	
	Caudex	6 juin 2024 à 11h00	30,00	60,00	90,00	2	
	SCOP Détours	offre de base	/	25,33	60,00	85,33	3
		variante	/	20,73	63,50	84,23	4
	Relief urbanisme	/	29,71	48,00	77,71	5	
3	BL Evolution	5 juin 2024 à 16h15 → Négociation pour demande de développement de principes d'encadrement des projets d'énergies renouvelables (livret 12 pages) : prix augmenté de 1983,00 euros TTC	30,00	54,50	84,50	1	
4	Géosystème	5 juin 2024 à 15h30	30,00	66,50	96,50	1	
	ID-Tourisme	4 juin 2024 à 16h00	29,68	63,00	92,68	2	
	ACTeon Environnement	/	29,80	33,50	63,30	3	
	Relief urbanisme	/	29,33	25,00	54,33	4	
5	Relief urbanisme	4 juin 2024 à 15h00	30,00	51,00	81,00	1	
6	Kaleido'Scop	6 juin 2024 à 14h30	30,00	65,00	95,00	1	
	Extracité	6 juin 2024 à 15h30	29,91	56,50	86,41	2	
	ACTeon Environnement	/	29,90	39,00	68,90	3	
	Relief urbanisme	/	29,69	35,50	65,19	4	
	Axège Conseil	/	25,27	10,25	35,52	5	

Décision proposée

Compte tenu

- > des prestations attendues décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- > des critères de sélection définis dans le Règlement de la Consultation
- > du budget total prévisionnel de 260 000 euros TTC et des enveloppes (indicatives et non définitives) définie pour chaque lot dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- > des offres reçues, de leurs compléments obtenues après auditions (10) et négociation (2)
- > des analyses techniques présentées ci-avant,

il est proposé de retenir les offres des soumissionnaires suivants identifiées en « 1 » au classement au sein de chaque lot, soit :

Lots	Note « 1 » au classement	Soumissionnaires correspondants	Prix de leurs offres
1	1	Acer Campestre	74 436 euros TTC
2	1	Arthur Remy Urbanisme & Paysage	69 255 euros TTC
3	1	BL Evolution	21 387 euros TTC
4	1	Géosystème	24 696 euros TTC
5	1	Relief urbanisme	30 120 euros TTC
6	1	Kaleido'Scop	39 720 euros TTC
		Total	259 614 euros TTC

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider le choix des offres pour chacun des lots tel que proposé ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer le marché avec les prestataires lauréats.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 20 juin 2024

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN